

**Département  
de la MOSELLE  
Arrondissement  
de SARREBOURG**

**Commune de REDING**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2021/27**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**ELUS : 19**

**Séance du 04 mai 2021 à 19H00  
A l'Hôtel de Ville – Salle des Conseils**

**CONSEILLERS EN  
FONCTION : 19**

**Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire**

**CONSEILLERS PRESENTS : 18**

**Membres présents :** MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Philippe DIDIERJEAN, Denis MAZERAND, Alexis UNTEREINER, Jean-Marc HENRY, Alexandre RIESE ;  
Mmes Valérie DITTLY, Martine FROELICHER, Josiane SCHWEY, Laurence HOFFMANN-MARCHAL, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Nathalie BARBIER, Elisabeth BOURGEOIS,

**Membres absents excusés :** M. Olivier GROSSE (a donné procuration à M. HENRY Jean-Marc)

***Avis sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation industrielle par la société Engie Bioz sur le site des terrains militaires au lieu-dit «Kuhwinkel» sur le ban de REDING***

Il est rappelé au Conseil Municipal les échanges entre la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud et le Ministère de la Défense portant sur la cession des terrains du site de l'ancien dépôt militaire, au lieu-dit « Kuhwinkel », lesquels sont en voie d'aboutissement. La Communauté de Communes exerce depuis 2017 la compétence obligatoire « développement économique » qui lui a été transférée de plein droit par effet de la Loi NOTRe. Ce site militaire désaffecté d'environ 22 hectares, à cheval sur les bans communaux de REDING, BROUVILLER, VIEUX-LIXHEIM et HOMMARTING, est appelé à endosser la vocation de zone d'activité économique. Le Conseil Municipal ne peut qu'approuver la reconversion de cette friche préjudiciable à notre environnement, la dépollution du sol et la démolition des hangars amiantés régulièrement occupés de manière illicite, comme la presse l'a encore récemment relaté.

Au mois de janvier 2018, un projet d'unité de méthanisation sur des terrains communaux, Zone Horizon, porté par la société VOL-V Biomasse spécialisée dans les énergies renouvelables, a fait l'objet d'une enquête publique, suscitant un vif émoi au sein de notre commune et une opposition d'une partie de la population. Au terme de cette enquête, qui s'est déroulée du 2 janvier au 16 février 2018, un avis « favorable » avait été émis par le Commissaire-Enquêteur assorti de la réserve suivante : « déplacement de l'unité de méthanisation vers un autre lieu plus éloigné des habitations » (une implantation sur le site de l'ancien dépôt militaire avait par ailleurs été suggérée). La promesse de vente signée en date du 28 avril 2016 sur les terrains Zone Horizon a été dénoncée par les parties en date du 15 juillet 2019.

Aujourd'hui, ce projet, repris par ENGIE-BIOZ, filiale d'ENGIE, reste une des options envisagées sur l'ex-site militaire du Kuhwinkel par la Communauté de Communes de

Sarrebourg Moselle-Sud, qui doit prochainement se prononcer sur la cession d'un terrain d'une superficie de 3 hectares.

Sur demande de la municipalité, les représentants d'ENGIE-BIOZ exposent au Conseil Municipal le projet et répondent aux questions des élus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui lui en a été fait par les représentants du porteur de projet, après vote à bulletin secret, décide :

**Art. 1** : de donner un avis défavorable, (15 voix contre, 3 voix pour et 1 vote blanc) sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation industrielle par la société Engie Bioz sur le site des terrains militaires au lieu-dit « Kuhwinkel » situé sur le ban de REDING.

**Art. 2** : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Réding, le 05 mai 2021

Le Maire de Réding

  
Denis LOUTRE

